

# Carte Communale

Communauté de communes  
**DE L'AIRE A L'ARGONNE**  
Commune de  
**ERIZE-LA-BRULÉE**

## Plan des Servitudes d'Utilité Publique

Plan annexé à la Carte Communale  
Mise à jour par arrêté de la Présidente du  
Conseil Communautaire en date du : 12/04/2018

Plan dressé le : 12/07/2018

Supports : © IGN-BD CARTO © édition 2013  
© IGN-BD SCAN25 © édition 2013  
Conception : DDT 55 / SUH / Unité PLANIFICATION

Echelle



### SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE AFFECTANT LE TERRITOIRE COMMUNAL :

- EL7 Servitudes d'alignement (non représentées, voir tableau des SUP)
- I1 Servitudes relatives à la construction et à l'exploitation de pipelines d'hydrocarbures liquides
- I1sup1 Servitudes prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport d'hydrocarbures existantes exploitées par la Société Française DONGES MELUN (SFDM) (Données © SFDM Mars 2018)
- I3 Servitudes relatives au transport et à la distribution de gaz naturel (Données © GRT Gaz Région Nord Est Mars 2015)
- I3sup Servitudes prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel existantes (Données © GRT Gaz Région Nord Est Mars 2017)
- I4 Servitudes relatives au transport d'énergie électrique (20KV - Données © ERDF septembre 2014/ > 20KV - Données © RTE Mai 2012)
- PT3 Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques (Tracé indicatif et partiel)

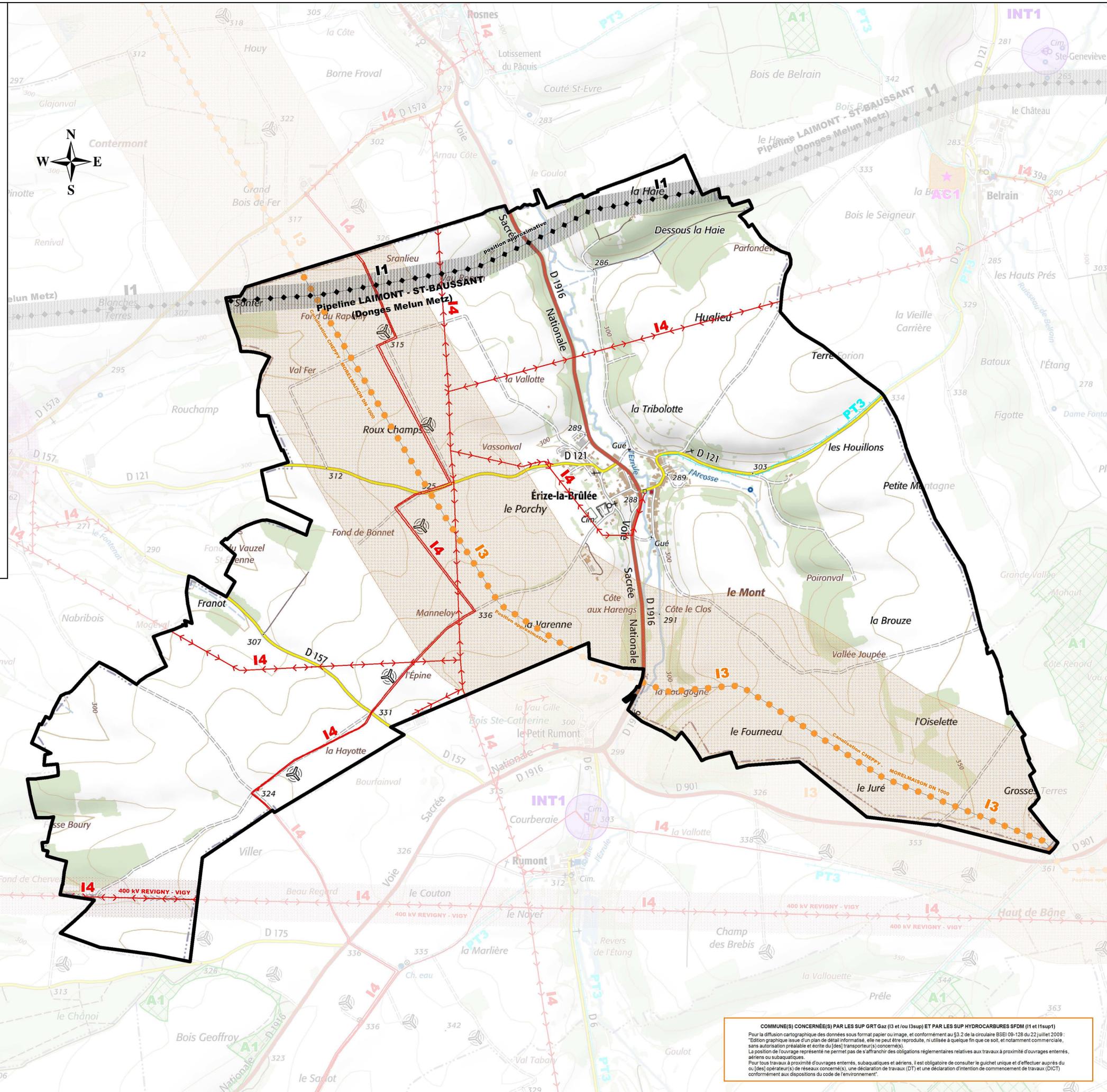
### POUR INFORMATION :

- Couloirs à considérer sous les lignes de transport d'électricité HTB (tension > 50 kv) à l'intérieur desquels le gestionnaire doit être consulté pour tous travaux
- Limite du territoire communal

### AVERTISSEMENT : CONDITIONS D'UTILISATION

- Ce document prend en compte les données disponibles à la date de réponse des différents gestionnaires et n'a pas vocation à se substituer aux documents officiels desdits gestionnaires.
- Compte-tenu des imprécisions inhérentes à la nature et à l'échelle des données saisies, l'agrandissement à des échelles plus précises que celle du 1/10 000 ème est déconseillé.
- Le fond et les données de cette carte font l'objet d'un droit réservé et d'une protection.

Toute utilisation en dehors de ces conditions ne saurait engager la responsabilité de l'Administration



**COMMUNE(S) CONCERNÉ(E)S PAR LES SUP GRT Gaz (I3 et I3sup) ET PAR LES SUP HYDROCARBURES SFDM (I1 et I1sup1)**  
Pour la diffusion cartographique des données sous format papier ou image, et conformément au §3.2 de la circulaire BSEI 09-128 du 22 juillet 2009 : "Edition graphique issue d'un plan de détail informatisé, elle ne peut être reproduite, ni utilisée à quelque fin que ce soit, et notamment commerciale, sans autorisation préalable et écrite du (des) transporteur(s) concerné(s).  
La position de l'ouvrage représenté ne permet pas de s'affranchir des obligations réglementaires relatives aux travaux à proximité d'ouvrages enterrés, aériens ou sous-aquatiques.  
Pour tous travaux à proximité d'ouvrages enterrés, sous-aquatiques et aériens, il est obligatoire de consulter le guichet unique et d'effectuer auprès du ou (des) opérateur(s) de réseaux concerné(s), une déclaration de travaux (DT) et une déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT) conformément aux dispositions du code de l'environnement".